

Docteur Bertrand Mas
Président

Docteur Yves Rébufat
Vice-Président

Docteur Véronique Agaësse
Secrétaire Générale

CP 29 10 2013

Exclusion des médecins hospitaliers du dispositif « pénibilité », Le SNPHAR-E réclame des mesures spécifiques et dépose un préavis de grève pour le 28 novembre.

Alors que le texte sur les retraites vient d'être voté à l'Assemblée Nationale, et que de l'avis général le seul point positif est la création d'un CIP (Compte Individuel Pénibilité), pour les travailleurs exposés au travail de nuit, nous apprenons que **les médecins hospitaliers, en sont de principe exclus.**

Ne travaillant ni dans le secteur privé et n'appartenant pas plus à la Fonction Publique Hospitalière ou non, ils sont ainsi **exclus de tous les dispositifs de reconnaissance, de prévention et de compensation du travail de nuit.** Est-ce cela la justice que l'on nous avait promise ?

En 2008, malgré une forte mobilisation de tous les « médecins de la nuit » nous n'avions pu faire valoir la reconnaissance de cette pénibilité. **Nous ne pouvons accepter ce nouvel affront !**

Cette pénibilité, nous la vivons au quotidien et **pendant toute notre carrière.** Le travail de nuit est le parent pauvre de l'activité hospitalière. Il n'est ni reconnu, ni valorisé de façon juste. Une **garde de nuit de 14 heures a la même valeur que 10 heures de travail de jour** dans nos obligations de service, les indemnités de sujétions n'ont pas été revalorisées depuis plus de 10 ans, la démographie de nos professions et le recul de l'âge de la retraite font que **beaucoup d'entre nous continuent à assurer la permanence des soins nocturne jusqu'à la fin de leur carrière,** le dimensionnement des équipes ne prend jamais en compte cette charge de travail nocturne conduisant ainsi à une **exposition à de nouveaux risques professionnels (Burn out et risques psycho-sociaux)** et pire encore, le suivi en médecine du travail des médecins de la nuit n'est toujours pas réglementé et encore moins effectif.

La correction de toutes ces anomalies ne serait que justice !

Notre activité correspond parfaitement aux **critères internationalement reconnus** : travail de nuit et rythmes de travail alternant.

Le SNPHAR-E avec les organisations représentatives des médecins hospitaliers réclame depuis plusieurs mois, des négociations spécifiques pour que le travail de nuit des médecins soit reconnu comme un **facteur de pénibilité comme dans toutes les autres professions.** C'est là aussi une **simple mesure de justice !**

Nous savons que le SNPHAR-E sera suivi par toutes les spécialités concernées par la pénibilité du travail de nuit.

Le Conseil d'Administration du SNPHAR-E a voté le principe d'un **mouvement de grève et a déposé un préavis pour le 28 novembre 2013.** Celui ci ne sera levé que si nous avons un engagement écrit de la Ministre à ouvrir très rapidement ce dossier avec des objectifs conformes à l'égalité de droit avec les métiers pouvant bénéficier du Compte Individuel Pénibilité et cela, avec un calendrier et un cahier des charges précis. La confiance ne se décrète pas, elle se construit ou se détruit.

Madame, la Ministre, la balle est dans votre camp. Les médecins hospitaliers ne peuvent accepter de se voir exclus du dispositif pénibilité. Nous avons des propositions et sommes prêts à en discuter.